

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 19 Mars 2026

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

AVIS IMPORTANT !

Suite à des dysfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.

Elles ont été mises en application depuis les rencontres de JANVIER 2026

(Ne pas tenir compte de la parution arrêté à la date du 09/11/25)

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-parametrages-et-bonnes-pratiques/>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2ème APPEL DE « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE » :

U16 D3 :

Dimanche 01/02/2026

53478052	50658.2	535208	Val De Fontenay As 21	523411	Us Ivry Football 22
53478054	50660.2	520523	St Mande Fc 21	530263	Arcueil Com 21

MATCH PERDU AU CLUB RECEVANT SANS REPONSE AUX DEUX APPELS DE « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE » :

U14 D4

Samedi 14/02/2026

55442447	57515.1	500636	Villiers S/M. Es 23	530263	Arcueil Com 21
----------	---------	--------	---------------------	--------	----------------

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne

- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
 - En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**
- **Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions n'ont pas été appliqués jusqu'au week-end du 03 et 4 janvier 2026.**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 08/03/2026)

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
Coupe VDM Anciens Bonneuil S/Marne Csm 41 St Maur Vga 41	01/03/2026 01/03/2026		
Coupe Feminines Seniors Cachan Co Asc 1	07/03/2026		
Seniors D4.A Chevilly Larue Elan 3 Fc Invicta 1	18/01/2026 01/02/2026		
Coupe Vdm Futsal Maisons Alfort Fc 1	17/01/2026		
Seniors Futsal D1 Boissy U.J. 1 Champigny Cf 2	24/01/2026 21/02/2026		
Seniors Futsal D2 Creteil Palais Futsal 1	18/02/2026		
U18 D3 Charenton Cap 22	08/02/2026		
U16 Coupe VDM Val De Fontenay As 21	11/01/2026		
U16 D1 St Maur Vga 21 Choisy Le Roi As 21	25/01/2026 15/02/2026		